



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 6 mars 2024

Nombre de conseillers en exercice	Présents	Votants
19	14	16

Objet :

Avenant à la Convention Pluriannuelle d'Objectifs relative à la gestion des temps périscolaires et méridiens par l'association les Francas du Gard

L'an deux mille vingt-quatre, et le six mars le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sur la convocation qui leur a été adressée par Monsieur Nicolas CARTAILLER,

Date de la convocation : 1^{er} mars 2024

Présents : Nicolas CARTAILLER, Pierre DE QUEYLARD, Elisabeth VIOLA, Stéphane MATEO, Corinne LEFEBVRE, Bachir EL KHALFI, Cécile FABRE, Roland VIOLA, Luc VINCENT, Laure ZEROUALI, Manon BLOQUE, Florian BOISSIN, Carole GALINY, Sabine HUGUES,

Absents excusés : Frédéric VALOT, Elma PIRAZZI, Éric GONSSARD

Absents représentés : J. CORCESSIN pour S. HUGUES, N. BENSAID pour C. FABRE

Secrétaire de séance : Stéphane MATEO

Vu la délibération n°02 du 19 novembre 2022, déléguant la gestion des services périscolaires et extra scolaires à l'Association Les Francas du Gard et à signer la convention pluri annuelle d'objectifs (CPO 2022-2025) ;

Monsieur le Maire rappelle que cette convention prévoyait que chacune des parties remplacerait ses agents en cas d'absence.

Or, la commune de Remoulins ne dispose plus de suffisamment de personnel permettant le remplacement des agents absents. Dès lors, il est nécessaire de modifier la convention initiale par voie d'avenant afin de permettre à la commune d'avoir recours à l'association des Francas en cas de pénurie de son personnel.

Cet avenant prévoit que, conformément à l'article 7 de ladite convention, l'association départementale des Francas du Gard mettra à la disposition de la commune de Remoulins, dans le cas où son personnel serait absent, une animatrice périscolaire. Le coût de l'animatrice est évalué à 18.50€ de l'heure.

Le conseil municipal, l'exposé du maire entendu, et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide :

- **D'APPROUVER** cet avenant,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire, ou son représentant, à le signer

Le secrétaire de séance,
Stéphane MATÉO

Délibéré les jour, mois et an susdits,
Pour copie conforme
Le Maire,
Nicolas CARTAILLER

